

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 19 janvier 2016**

L'an deux mille seize le dix-neuf janvier à 18 h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marcel BAYEN – Maire.

**Etaient présents** : Marcel BAYEN – Maire, Thérèse BLANCHIER 1<sup>ère</sup> Adjointe, Patrice RIBERTY 2<sup>ème</sup> Adjoint, Claudie SIMONEAU 3<sup>ème</sup> Adjointe, Jean-Pierre BOSQUILLON 4<sup>ème</sup> Adjoint, Zahia GABA, Nelly PLAT, Francis VIVAT, Isabelle GRAZIANO.

**Absents excusés** : Nathalie BOGACZ (pouvoir à M. BAYEN), Francis BOUQUILLON (pouvoir à M. BOSQUILLON), Charles DUROS (pouvoir à Mme BLANCHIER), Denise LAURENT-LESCASSE (pouvoir à M. RIBERTY), Joëlle LEMAITRE (pouvoir à Mme GRAZIANO).

**Absent** : Michaël GALET.

**Secrétaire de séance** : Zahia GABA.

1/ Monsieur le Maire présente les pouvoirs, au nombre de cinq.

2/ Il donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015, le compte-rendu est approuvé et signé par tous les membres présents.

3/ Il demande le rajout de deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Groupement de commandes avec la CCPL pour la fourniture de signalisation verticale et horizontale.
- Renouvellement de la convention avec la SAFER.

La délibération relative au tableau des effectifs est reportée à l'ordre du jour du prochain conseil.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

### **Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Limours**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-6 VI,

Vu la délibération du conseil communautaire n°08 2015 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Limours,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Limours et notamment les dispositions incluant la commune de Vaugrigneuse, comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Commune de Vaugrigneuse souhaite demander une aide pour la prise en charge des fluides des bâtiments communaux, à hauteur de 16 200,00 euros,

**Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Limours en vue de participer au financement des dépenses de fluides des bâtiments communaux, à hauteur de 16 200,00 euros.

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Michel BERSON concernant la résolution de l'écoulement des eaux pluviales rue du Chemin Tournant et Impasse des Rivières**

Le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la réserve Parlementaire pour des travaux d'intérêt communal.

Le conseil Municipal, propose de solliciter l'attribution de cette subvention pour la résolution de l'écoulement des eaux pluviales rue du Chemin Tournant et Impasse des Rivières

En effet, lors des pluies, on constate un déferlement des eaux pluviales provenant de la RD 131 vers la rue du Chemin Tournant et l'Impasse des Rivières qui occasionne des inondations au bas de ces deux rues. Il convient donc d'effectuer une purge au regard du premier avaloir et de procéder à l'installation d'une grille de collecte en haut de la rue.

Le Maire ajoute que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide dans le cadre de la réserve parlementaire et propose donc de solliciter cette aide auprès de Monsieur Michel BERSON.

Il précise que le devis établi par l'entreprise CEVILLER fait apparaître une dépense globale de 14 166,45 HT soit 16 999,74 TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour effectuer une purge au regard du premier avaloir et procéder à l'installation d'une grille de collecte Rue du Chemin Tournant et Impasse des Rivières.

**SOLLICITE** l'autorisation d'engager les travaux avant notification éventuelle de l'octroi de cette dotation compte tenu de l'urgence liée à la réalisation de ce projet.

**DONNE** son accord pour la réalisation de ces travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de Madame Nathalie KOSCIUSKO MORIZET concernant la réalisation de trottoirs Rue de la Mare aux Chats**

Le Maire Informe l'assemblée qu'il est possible de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la réserve Parlementaire pour des travaux d'intérêt communal.

Le conseil Municipal, propose de solliciter l'attribution de cette subvention pour la pose de bordures et la réalisation de trottoirs Rue de la Mare aux Chats.

En effet, il y a quelques années, la commune a réalisé l'aménagement de la partie nord de la rue de la Mare aux Chats par l'installation de bordures et de trottoirs ainsi que par la pose d'un collecteur d'eaux pluviales.

Cette année, afin d'améliorer l'écoulement des eaux, la commune propose d'installer des caniveaux sur la partie Sud de cette voie avec la réalisation d'avaloirs reliés au collecteur d'eaux pluviales existant.

Le Maire ajoute que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide dans le cadre de la réserve parlementaire et propose donc de solliciter cette aide auprès de Madame Nathalie KOSCIUSKO MORIZET.

Il précise que le devis établi par l'entreprise CEVILLER fait apparaître une dépense globale de 34 004,45 HT soit 40 805,34 TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour la pose de bordures et la réalisation de trottoirs Rue de la Mare aux Chats.

**SOLLICITE** l'autorisation d'engager les travaux avant notification éventuelle de l'octroi de cette dotation compte tenu de l'urgence liée à la réalisation de ce projet.

**DONNE** son accord pour la réalisation de ces travaux.

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**Constitution d'un groupement de commandes pour**

## **la fourniture et/ou pose de signalisation verticale et horizontale**

La Communauté de Communes souhaite mettre en place un groupement de commandes pour la fourniture et/ou pose de signalisation verticale ou horizontale avec ses communes membres qui le souhaitent.

Le groupement est représenté par un coordonnateur : la Communauté de Communes du Pays de Limours.

Le coordonnateur est chargé de la procédure de passation du marché, en fonction d'un cahier des charges commun mais rédigé en accord avec les communes membres de façon à respecter les spécificités de chacune.

La commission d'appel d'offres (CAO) du groupement sera composée d'un représentant élu parmi les membres de la CAO de chaque membre du groupement.

L'adhésion au groupement se fait par délibération du Conseil Municipal avec l'approbation de la convention de groupement et la nomination d'un élu (titulaire et suppléant) pour siéger à la CAO du groupement.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la proposition de la Communauté de Communes de procéder à un appel d'offres commun pour la fourniture et/ou pose de signalisation verticale ou horizontale,

VU l'intérêt présenté par cette proposition et la réponse favorable de certaines de ses communes membres,

CONSIDÉRANT le projet de convention joint à la présente délibération,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉCIDE** d'adhérer à la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et/ou pose de signalisation verticale ou horizontale.

**NOMME** comme coordonnateur du groupement la Communauté de Communes du Pays de Limours.

**AUTORISE** le coordonnateur à signer au nom et pour le compte de la commune le marché de fourniture et/ou pose de signalisation verticale ou horizontale.

**NOMME** comme élu siégeant à la commission d'appel d'offres du groupement :

**Jean-Pierre BOSQUILLON**  
**Thérèse BLANCHIER**

**membre titulaire**  
**membre suppléant**

**Convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER**

La commune de Vaugrigneuse bénéficie du dispositif de veille et d'intervention foncière sur les espaces agricoles et naturels depuis le 10/12/2012 dans le cadre d'une convention avec la SAFER de l'Ile de France.

Particulièrement adapté pour lutter contre le mitage et protéger les espaces ouverts du territoire, ce dispositif, soutenu par l'Etat et la Région, nous permet d'être informé des ventes de biens ruraux en temps réel. Le législateur a renforcé dans le cadre de la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF), les possibilités d'intervention de la SAFER en préemption, en modifiant, notamment, l'assiette des biens préemptables. Les notaires sont par ailleurs tenus de l'informer des transferts de parts sociales et des donations.

Il a également institué un nouveau droit de préemption et un droit de préférence en forêt au bénéfice des communes pour les biens boisés de moins de 4 ha.

Plus récemment, la loi pour la croissance de l'activité dite la « MACRON » promulguée le 6 août 2015 permet également à la SAFER, et ce grâce à une forte mobilisation des maires franciliens, d'intervenir par préemption sur les donations hors cadre familial.

Il est donc devenu nécessaire d'adapter notre convention de veille et d'interventions foncières pour prendre en compte ces modifications.

Le forfait annuel à la charge de la collectivité est lié à sa démographie, le coût pour la commune de Vaugrigneuse s'élève à 660,00 € H.T. par an.

Vu la convention de surveillance et d'intervention foncière présentée par la SAFER Ile-de-France,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER Ile-de-France.

**DIT** que les dépenses afférentes seront portées au budget primitif 2016.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de cette convention.

### **Questions diverses**

1/ Monsieur VIVAT demande que le défibrillateur se trouvant à l'entrée de la salle polyvalente soit placé à l'extérieur pour plus d'accessibilité en cas de problème, à l'unanimité, les membres du conseil souhaitent que le défibrillateur de la salle polyvalente soit installé à l'extérieur du bâtiment et qu'un deuxième appareil soit installé près de la mairie.

2/ Thérèse BLANCHIER : présentation de l'intervention de la Compagnie X-Press, danse contemporaine/HIP-HOP, du Festival les Hivernales. Intervention auprès des élèves de CM1 CM2 dans le cadre des NAP.

date du prochain conseil : la séance du lundi 7 mars 2016 est reportée au lundi 14 mars 2016 à 18h30.

Dates des prochaines séances du conseil municipal :

- Mardi 12 avril 2016 à 18h30 (vote des budgets primitifs 2016).
- Lundi 23 mai 2016 à 18h30
- Mardi 14 juin 2016 à 18h30
- Lundi 11 juillet 2016 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 19h15.

**ÉMARGEMENTS :**

M. BAYEN :	C. DUROS : absent (pouvoir à Mme BLANCHIER)
T. BLANCHIER :	N. BOGACZ : absente (pouvoir à M. BAYEN)
P. RIBERTY :	Z. GABA :
C. SIMONEAU :	M. GALET : absent
J-P. BOSQUILLON :	J. LEMAITRE : absente (pouvoir à Mme GRAZIANO)
F. BOUQUILLON : absent (pouvoir à M. BOSQUILLON)	F. VIVAT :
D. LAURENT-LESCASSE : absente (pouvoir à M. RIBERTY)	I. GRAZIANO :
N. PLAT :	